

## **BUDGET PRINCIPAL PRESENTATION ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018 2018-032**

Dans le cadre de l'application de la loi NOTRE, les communes quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget est établi selon la répartition suivante et voté en suréquilibre du montant de la provision pour la section d'investissement

<b>Fonctionnement - Recettes et Dépenses.....</b>	<b>2 368 832 €</b>
<b>Investissement –</b>	
<b>Recettes .....</b>	<b>1 970 374 €</b>
<b>Dépenses .....</b>	<b>1 903 374 €</b>

**Pour un total de 4 272 206 € en dépenses et 4 339 206 € en recettes.**

### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à la somme de 1 665 811 €.

- *Si l'on enlève comme le veut la règle les atténuations de charges (remboursement assurances du personnel – compte 6419 et de produits chapitre 014, ce montant s'élève à 1 645 811 €*

#### ➤ Les charges à caractère général

Ce chapitre comprend l'essentiel des dépenses de fonctionnement courantes des services pour un montant de 522 637 €.

Les principaux postes de dépenses concernent la restauration scolaire, ainsi que l'entretien de la voirie et des fossés, l'achat de fournitures et matériaux nécessaires à l'entretien des bâtiments, des espaces et équipements publics ainsi que la maintenance des installations.

#### ➤ Les dépenses de personnel

Ce chapitre est en légère augmentation et représente le poste le plus important des dépenses de fonctionnement. L'explication est la suivante :

- Une diminution des contrats aidés,
- La pérennisation de certains emplois,
- Le recrutement personnel.
- La hausse de la contribution sociale généralisée.
- L'optimisation des ressources humaines et le non remplacement systématique des agents permettent de réduire sensiblement l'augmentation

Ce poste représente 52.31 % des dépenses réelles de fonctionnement.

#### ➤ Les participations et subventions versées

- Ce chapitre englobe les indemnités des élus,
- La contribution au service d'incendie et de secours,

- Les subventions aux associations et CCAS.
- Les intérêts d'emprunts
  - Ce poste est en diminution à 96 300 € car la commune n'a pas réalisé d'emprunt depuis le début de cette mandature.

Le virement de la section de fonctionnement mesure la capacité de la commune à poursuivre sa politique d'investissement et s'élève à 636 021 € soit près de 27 % du budget.

## **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

- Les impôts ménages

Le produit fiscal attendu pour 2018 est évalué à 925 394 € en tenant compte d'une variation de taux de 0,5 % et une augmentation des bases de 1.20 %.

L'état s'est engagé à prendre en charge une partie de la taxe d'habitation pour près de 80% des ménages.

### *Mise en place progressive de ce nouveau dégrèvement sur trois ans*

L'article 5 de la loi de finances pour 2018 instaure, à compter de 2018, un nouveau dégrèvement de taxe d'habitation (TH) qui, s'ajoutant aux exonérations existantes, permettra à environ 80 % des foyers d'être dispensés du paiement de la TH au titre de leur résidence principale d'ici 2020. Cet objectif sera atteint de manière progressive sur trois ans. Le taux du dégrèvement sera de 30 % en 2018 et de 65 % en 2019. À compter des impositions de 2020, la taxe d'habitation sera entièrement dégrévée pour environ 80 % des foyers fiscaux sur la base du taux voté par la collectivité en 2017.

Ce dégrèvement concerne les foyers dont les ressources n'excèdent pas 27 000 € de revenus fiscaux de référence pour une part fiscale, majorée de 8 000 € pour les deux demi parts suivantes, soit 43 000 € pour un couple puis 6 000 € par demi-part supplémentaire, ce dégrèvement est dégressif afin de limiter les effets de seuil.

Le nouveau dégrèvement n'a pas d'impact sur le pouvoir de taux et d'assiette des communes et EPCI. Il est calculé sur la base des taux et abattements en vigueur en 2017.

Voici une simulation de ce que représente le dégrèvement sur l'impôt du contribuable :

## TAXE D'HABITATION

FISCALITE IMPACT POUR LE CONTRIBUABLE  
augmentation de 0,5% annuelle

	ANNEE	BASE	TX	PRODUIT
	2017	2000	16,04%	321
1,20%	2018	2024	16,12%	326
1,30%	2019	2 050	16,20%	332
1,10%	2020	2 071	16,28%	337

### DEGREVEMENTS DECIDES PAR L'ETAT POUR 80% DES MENAGES

ANNEE	REDUCTION	DEGREVEMENT	IMPOT	COUT ETAT
2018	30%	96	225	3 MD
2019	65%	211	115	6,6 MD
2020	100%	332	5	10,1 MD

#### ➤ La Dotation Globale de Fonctionnement

La contribution au redressement des finances locales est gelée pour 2018, l'augmentation de la population est prise en compte, ce qui détermine une recette de 234 808 €.

#### ➤ La Dotation de Solidarité rurale

Cette dotation est en augmentation à 151 180 €.

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement brutes intégralement autofinancées, inscrites au budget s'élèvent à 1.258 M€ et sont réparties comme suit :

OPERATION	REPORT	BP	TOTAL
ACQUISITION DE MATERIEL	4 701,89 €	40 466,00 €	45 167,89 €
TRAVAUX DE VOIRIE	40 462,30 €	139 160,00 €	179 622,30 €
AMENAGEMENT NORD DU BOURG	71 859,56 €	10 910,00 €	82 769,56 €
BORNES ET DEFENSE INCENDIE		5 000,00 €	5 000,00 €
ECLAIRAGE PUBLIC		5 000,00 €	5 000,00 €
ACCESSIBILITE PERSONNES HANDICAPEES		2 000,00 €	2 000,00 €
DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX	3 670,78 €	74 000,00 €	77 670,78 €
FOSSES HYDRAULIQUE ET ENVIRONNEMENTS EXTERIEURS		127 000,00 €	127 000,00 €
PLAN LOCAL D'URBANISME	4 579,34 €	10 000,00 €	14 579,34 €
CANTINE ET SELF		10 000,00 €	10 000,00 €
ACQUISITIONS FONCIERES	14 705,74 €	2 294,26 €	17 000,00 €
REHABILITATION PATRIMOINE COMMUNAL	4 128,00 €	840,00 €	4 968,00 €
BIO DIVERSITE	8 640,00 €	20 000,00 €	28 640,00 €
ECOLE NUMERIQUE		20 000,00 €	20 000,00 €
SECURISATION ECOLE ELEMENTAIRE		3 000,00 €	3 000,00 €

RENOVATION DE BATIMENTS PUBLICS	33 388,50 €	3 000,00 €	36 388,50 €
ZERO PHYTO	62 071,10 €	453,00 €	62 524,10 €
RAFRAICHISSEMENT DES LOCAUX SCOLAIRES		70 000,00 €	70 000,00 €
VIDEO PROTECTION		47 000,00 €	47 000,00 €
AIRE DE CAMPING CAR		45 000,00 €	45 000,00 €
DOMAINE DE PEYSOUP		105 000,00 €	105 000,00 €
EPICERIE SOLIDAIRE		240 000,00 €	240 000,00 €
MARCHE COMMUNAL		5 200,00 €	5 200,00 €
LOGEMENTS SOCIAUX		25 000,00 €	25 000,00 €
<b>TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>248 207,21 €</b>	<b>1 010 323,26 €</b>	<b>1 258 530,47 €</b>

### **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Les principales recettes d'investissements proviennent

- Du versement de la section d'investissement,
- De l'affectation de résultat de l'exercice antérieur
- Du FCTVA,
- Des aides de l'état, de l'agence de l'eau, du conseil départemental et de la C.A.F.

### **BUDGET PRINCIPAL**

**Fonctionnement - Recettes et Dépenses..... 2 368 832 €**

**Investissement –**

**Recettes .....1 970 374 €**

**Dépenses .....1 903 374 €**

**Le budget primitif 2018, principal est voté :**

- au niveau de l'opération pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement